

## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Samedi 27 août 2019, MONTHERME

Présentes : Clotilde NOIZILLIER, Élisabeth DELCAMP

Excusés : Christine FOCQUENOY, Ali MOUSSAOUI, Samia SENAD

Les membres présents se réunissent ce jour afin de finaliser les démarches préfectorales en attente et de faire le point quant à différents dossiers en cours.

### Modification changement de siège social de l'association

La décision a été prise de modifier l'**adresse du siège social de l'association lors de la dernière Assemblée Générale du 16 mars 2019** dont le compte rendu a été transmis à la préfecture. La ratification de la nouvelle adresse a donc été effectuée mais la procédure administrative n'est pas complète. La préfecture a donc refusé le dossier. Le Comité Directeur réunit ce jour, procède donc aux démarches demandées. Nous proposons le changement du siège social de l'association situé jusqu' alors au **4 rue de la Porte Gayole 62200 BOULOGNE-SUR-MER**. Nous procédons ce jour au vote de cette décision collective. A l'unanimité la nouvelle adresse est ratifiée. Le nouveau siège social sera désormais chez : **Clotilde NOIZILLIER 3 lot les hauts du terne 08800 MONTHERME**

### Modification de l'article 4 des statuts

En raison des retours de nos adhérents, nous procédons à la modification d'une partie de l'article 4 soit du paragraphe concernant les membres actifs afin de changer la durée d'adhésion couvrant du 1er janvier au 31 décembre à une durée de date à date. Par conséquent l'ancien paragraphe à savoir : « **Membres actifs**. La qualité de membre actif est requise sur demande, dans les conditions fixées à l'article 2 alinéa 1 des présents statuts, après paiement de la cotisation annuelle, dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale. La qualité de membre actif se perd par démission, non paiement de la cotisation annuelle qui couvre l'adhésion du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre ou par radiation prononcée par le Comité Directeur, l'intéressé(e) ayant été préalablement invité(e) à fournir les explications nécessaires. En cas de démission ou de radiation, les cotisations versées restent acquises à l'Association » est modifié en le suivant :

« **Membres actifs**. La qualité de membre actif est requise sur demande, dans les conditions fixées à l'article 2 alinéa 1 des présents statuts, après paiement de la cotisation annuelle, dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale. La qualité de membre actif se perd par démission, non paiement de la cotisation annuelle qui couvre l'adhésion de date à date ou par radiation prononcée par le Comité Directeur, l'intéressé(e) ayant été

préalablement invité(e) à fournir les explications nécessaires. En cas de démission ou de radiation, les cotisations versées restent acquises à l'Association. »

Nous procédons au vote. La décision est actée, votée à l'unanimité et ratifiée.

### **Modification de l'article 5 des statuts**

Suite à la demande collective de suspendre la clause obligeant les candidats se présentant au bureau d'avoir minimum 2 ans d'ancienneté car c'est un réel frein au niveau des candidatures, nous proposons de modifier le passage suivant de l'article concerné « **Sont éligibles** : tous les membres actifs ayant réglé leur cotisation pendant les deux années précédant leur candidature. Les membres sortants sont rééligibles » en :

« **Sont éligibles** : tous les membres actifs à jour de leur cotisation annuelle à la date de la convocation de l'Assemblée Générale. Les membres sortants sont rééligibles »

Nous procédons au vote. La décision est actée, votée à l'unanimité et ratifiée.

Mesdames la Présidente et la Trésorière procèdent à l'instant aux changements des statuts et les signent.

### **Membres d'honneur**

Selon les statuts, ils sont électeurs au même titre que les adhérents à jour de leur cotisation pour l'année en cours où se déroule l'AG et le renouvellement du bureau. Or, aucune liste des membres d'honneur n'a été établie depuis 2017. Nous avons donc établi une liste grâce notamment au soutien de Gilbert TOULZA que nous remercions afin de solliciter les soutiens émanant du passé de l'association ou de son actualité. Clotilde NOIZILLIER les a contacté afin d'obtenir leur acceptation. Nous n'avons pour l'instant pas de retour de Christine FOCQUENOY concernant Jean Louis AUDUC. Voici donc la liste de nos membres d'honneur :

- Sylvie CONDETTE Maître de Conférences - Sciences de l'éducation. Vice Présidente de l'ANCPE.
- Yann DUBURE Conseiller principal d'éducation. Trésorier puis co-président de l'ANCPE.
- Thierry GAUDIN Conseiller Principal d'éducation. Aujourd'hui auteur et scénariste.
- Jean Guy LEBEAU Conseiller principal d'éducation retraité. Président de l'ANCPE.
- Pascal LO VECCHIO Professeur Arts Plastiques, illustrateur, dessinateur notamment de notre ancienne revue.
- Gilbert TOULZA Conseiller principal d'éducation retraité. Trésorier puis Co-président de l'ANCPE.
- Claire Marie TOTH Conseillère principale d'éducation puis Chef d'établissement. Co-présidente de l'ANCPE.
- Christian VITALI Conseiller principal d'éducation retraité. Co-fondateur de l'ANCPE.

### **Bulletin d'adhésion**

Via le formulaire paypal onglet « adhésion » du site. L'adhésion peut également se faire par chèque adressé à la trésorière. Les dons sont actuellement bloqués à 30 euros soit l'équivalent de l'adhésion classique. Vu la configuration du site, un don plus important ne peut se faire que par papier et chèque. Nous reprenons la trame du bulletin d'adhésion actuel afin d'intégrer le pseudo Facebook.

## **Facebook**

Tel que décidé, Gaëlle FABBRI qui poursuit son soutien à nos côtés, a procédé à la fermeture du compte Facebook pour en créer un autre, cette fois ci fermé. Ce dernier sera à destination de nos adhérents. Nous pourrons y mettre entre autres des informations quant aux mises à jour du site afin de les inviter à le consulter et de les communiquer autour d'eux, s'ils le souhaitent, pour que vive l'association. Elisabeth DELCAMP et Clotilde NOIZILLIER établiront prochainement un mot à l'attention de nos adhérents afin d'obtenir leur pseudo Facebook et leur envoyer une invitation. Nous ne tenons pas à voir de nouveaux débordements comme sur le groupe en libre accès.

## **Le site**

Afin d'apporter professionnalisation et réflexion outillée par la recherche à nos adhérents, il est impératif d'alimenter le site pour en faire un outil équivalent à la revue. Contrairement à la revue papier, la publication d'articles ne sera pas être liée à une question d'éducation donnée. Toute proposition d'article sera donc étudiée à tout moment par le bureau et publiée après accord des 5 membres du bureau.

Nous avons ainsi ré-ouvert le site avec des articles de Christine FOCQUENOY, Jean François DUPEYRON et Thierry GAUDIN. Il nous faudra multiplier les contacts avec les partenaires éducatifs de l'École et du CPE afin d'obtenir leur contribution écrite et leur soutien lors d'événements. Clotilde NOIZILLIER propose de se tourner vers ses collègues possédant le CAFFA dont le travail pourrait ainsi être mis en avant sur le site ainsi que vers nos membres d'honneur.

Pour avancer, nous rappelons la nécessité de se tenir à un calendrier de travail fixé pour renforcer nos échanges, entre les membres du bureau et nos différents soutiens. Cela n'est pas toujours facile pour les uns et les autres en raison de nos obligations professionnelles mais l'avenir de l'association dépend de notre engagement bénévole. Il nous faut néanmoins trouver et pérenniser un rythme de travail régulier et rigoureux, visible pour nos adhérents.

Nous nous sommes donc fixées de procéder de la manière suivante :

- contact téléphonique hebdomadaire entre la Présidente et la Trésorière et retour vers les membres du bureau si besoin ;
- une fois par mois et selon l'actualité, rendre compte à nos adhérents de la vie de l'association et solliciter leur contribution ;
- le bureau sélectionnera les articles à mettre en consultation sur le site. Les articles réservés aux seuls adhérents seront mis en ligne le 7 de chaque mois.

## **Organisation de journées d'étude**

Moments forts de l'association, nous nous emploierons à les faire re-vivre.

Fin des CD à 17h00

La trésorière

Élisabeth Delcamp Mirvielle

Handwritten signature of Élisabeth Delcamp Mirvielle in black ink, featuring a stylized 'E' and 'M'.

La présidente,

Clotilde Nozillier

Handwritten signature of Clotilde Nozillier in black ink, with a prominent 'C' and 'N'.